

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**  
N° : 2026-02avril D09

Conseillers en exercice : 11  
Présents : 11 **L'an deux mille vingt six**  
Votants : 11 Le : 02/04/2026 à 20h00  
Pour : 11 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC  
Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2026.

**Présents** : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

**Pouvoir** : /

**Absents excusés** : /

**A été désignée secrétaire** : Julie CAPUS.

**Objet** : Désignation des représentants de la Commune de Cézac à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Cézac au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la Commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
1. **DÉSIGNER** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Maurice ROUSSILLON, Maire.**
  2. **DÉSIGNER** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme Pascale GONFROY, Conseillère Municipale.**
  3. **PRÉCISER** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
  4. **AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Reçue en préfecture le : 03/04/2026.  
Publiée par affichage le : 03/04/2026

Fait et délibéré le 02/04/2026.  
Pour Copie conforme,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 046-214600694-20260402-DE\_031\_2026-DE



Le Secrétaire de séance,

Julie CAPUS.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julie Capus', written over a horizontal line.

Le Maire,

Maurice ROUSSILLON.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurice Roussillon', written over a horizontal line.



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*